

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 avril 2017

Convocation du conseil municipal du 12 avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-quatre avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Pascal FOURNIER, Maire.

Présents : Pascal FOURNIER, Viviane CHATTEY, Alain MOREAU, Laure PLUMON, Cédric COURTEAUX, Christophe GIBIER, Claude CONVERSAT, Fabien JACQUEMINET Franck DANGLARD, Emilie FOURNIER.

Pascale GALLEY a donné pouvoir à Laure PLUMON
Renée DURAND a donné pouvoir à Viviane CHATTEY

Absente : Agnès LEQUEUX

Secrétaire de séance : Claude CONVERSAT

Approbation du conseil municipal du 6 avril 2017 :

Le conseil municipal adopte le compte rendu à l'unanimité.

1- Personnel communal

Suite au départ en retraite d'Agnès Tribut, le recrutement d'un agent a été effectué. Trois candidatures ont été reçues en mairie. Deux candidates se sont présentées aux entretiens. Madame Christelle SERRE a été retenue. Elle prend son poste le 2 mai 2017.

2- Téléphone

Choix de l'entreprise

L'adjoint aux finances présente la synthèse des propositions pour le changement du standard téléphonique défectueux.

Les deux offres IPVOX et Connectia proposent l'achat de matériel, l'installation et le coût des communications.

	IPVOX	CONNECTIA	CONNECTIA Matériel reconditionné	France TELECOM (info)
Matériel	6 307 € HT	4057.87 € HT	3 300 € HT	
Abonnement	4 764 € HT	3 018.48 € HT	3 018.48 € HT	3 650.04 € HT
Communications	336.18 € HT	370.86 € HT	370.86 € HT	950.46 € HT

Le conseil municipal décide de retenir la proposition Connectia -matériel reconditionné-

3- Finances

Mise en place du paiement en ligne pour l'assainissement et la restauration scolaire.

Le maire fait part au conseil municipal de la demande de la Direction Générale des Finances Publiques pour la mise en place, dans les meilleurs délais possibles, des moyens de paiement automatisés et modernes pour les recettes directement encaissées par le comptable.

Le paiement de l'assainissement, de la restauration scolaire et de la location du foyer communal pourra se faire soit par internet (TIPI), par titre interbancaire de paiement au format SEPA.

Le conseil municipal accepte la mise en place de ces nouveaux modes de paiement aux administrés.

Une information sera faite en ce sens.

Informations

La salle des fêtes a été vandalisée au niveau de la toiture de la grande salle. L'entreprise YTHIER a effectué une réparation provisoire.

Un souci de civisme a été constaté concernant les déjections animales dans la rue de Chaumont, la rue du petit Courson, la Petite Rue et autour de l'église. Un arrêté sera pris en ce sens et une information sera faite à la population.

Pour nous permettre d'avoir une meilleure réactivité pour transmettre les événements ou les informations, il sera demandé à la population de nous fournir une adresse mail. Dans le cadre de la loi informatique et liberté, cette adresse mail restera confidentielle.

La séance est levée à 22 heures 10.

Vu par Nous, Maire de la Commune de Germigny, pour y être affiché le 25 avril 2017 à la porte de la mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Le maire
Pascal Fournier

